

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2015/022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : DEVINE Marc – HONORAT Guy
Excusé : PECOULT Jocelyn -- PONCET Norbert — PELISSIER Laurence
Syndic suppléant : LIENS Charles –OLIVIER Denis

L'an deux mille quinze et le dix-sept décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION – SECURISATION DE LA FILIOLE DES OPPEDES 3 – COMMUNE DE CAVAILLON

=====

Le Président expose : le Président expose aux membres présents la nécessité de réaliser une demande de subvention pour les travaux de sécurisation de la filiole des Oppèdes 3 sur la Commune de Cavailon, prévus par le Schéma Directeur d'Irrigation et inscrit au contrat de canal du Cabedan Neuf.

En effet, le Schéma directeur réalisé en 2014 a mis en évidence la nécessité de réaliser la sécurisation de la filiole syndicale dite des Oppèdes, longeant le chemin communal de Robert sur Cavailon et ces travaux ont été intégrés dans la seconde partie du contrat de canal.

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 60 000.00 euros HT. Le financement est le suivant :

- REGION PACA	30%	18 000 euros
- CONSEIL DEPARTEMENTAL 84	25 %	15 000 euros
- Agence de l'Eau	25 %	15 000 euros
- Autofinancement	20 %	12 000 euros

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la réalisation des travaux de sécurisation de la filiole des Oppèdes 3 sur la Commune de Cavailon, pour un montant de 60 000 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20151217-2015-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015
Publication : 04/01/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES